



Service du pharmacien cantonal
Avenue de Beau-Séjour 24
1206 Genève

**Circulaire aux pharmacies
du canton de Genève**

N/réf. : MF/cc
V/réf. :

Genève, le 13 octobre 2009

Concerne : collecte de déchets cytostatiques ramenés par le public

Madame, Monsieur, chers Collègues,

Début septembre, notre service vous a fait parvenir par e-mail un questionnaire sur la récolte de médicaments cytostatiques par les pharmacies. Nombre d'entre vous nous ont répondu et je tiens à vous en remercier.

Le but de ce questionnaire était de savoir s'il était nécessaire de mettre à disposition des officines des récipients spécifiques pour la récolte de tels déchets, comme décrits dans les fiches d'information d'élimination des déchets médicaux du Service de géologie sur les déchets (GESDEC) (cf. fiche n°5, mars 2009).

Au vu des résultats de cette enquête, il s'avère que les officines sont amenées à ne récolter que rarement, et en faible quantité, des déchets cytostatiques provenant de clients (seules 28 pharmacies ont déclaré avoir récolté des médicaments cytostatiques sous forme de comprimés ou d'injectables).

Dans ces conditions, l'acquisition de récipients spécifiques ne s'avère pas indispensable. Toutefois, comme ces produits peuvent présenter des risques pour les personnes qui les manipulent et qu'ils sont détruits de manière spécifique, le GESDEC demande aux pharmacies qui récoltent des médicaments cytostatiques, aussi bien sous forme de comprimés que sous forme d'injectables, de procéder comme suit :

Prendre une boîte "sharpsafe" que vous avez à disposition en officine, y placer les médicaments cytostatiques et identifier clairement ce récipient comme contenant des déchets cytostatiques en apposant le code LMoD 18 01 08 (cf. fiche précédemment citée). Lors du ramassage, informer le transporteur de la présence de ces déchets.

Je vous remercie par avance pour votre collaboration et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers Collègues, à mes sentiments les meilleurs.

Martine Follonier
Pharmacienne cantonale adjointe

Copies : Mme Meisser, GESDEC
M. Humair, Société RVM
MM Stierli et Viret SIG-CTDS